



LES PAPILLONS

- PRANGINS -

Logements
adaptés

Contact location



Alterimo Sàrl
Route de Prilly 23
CH - 1023 Crissier

021 694 30 20
info@alterimo.ch
www.alterimo.ch

CONCEPTION GRAPHIQUE
antipod

PHOTOS
architectes.ch

TEXTES
Chantal-Anne Jacot,
journaliste RP

Ce document n'est pas contractuel et peut faire l'objet de modifications ultérieures. Aucune copie ou reproduction, même partielle, ne peut être faite sans l'autorisation de la Coopérative Cité Derrière.

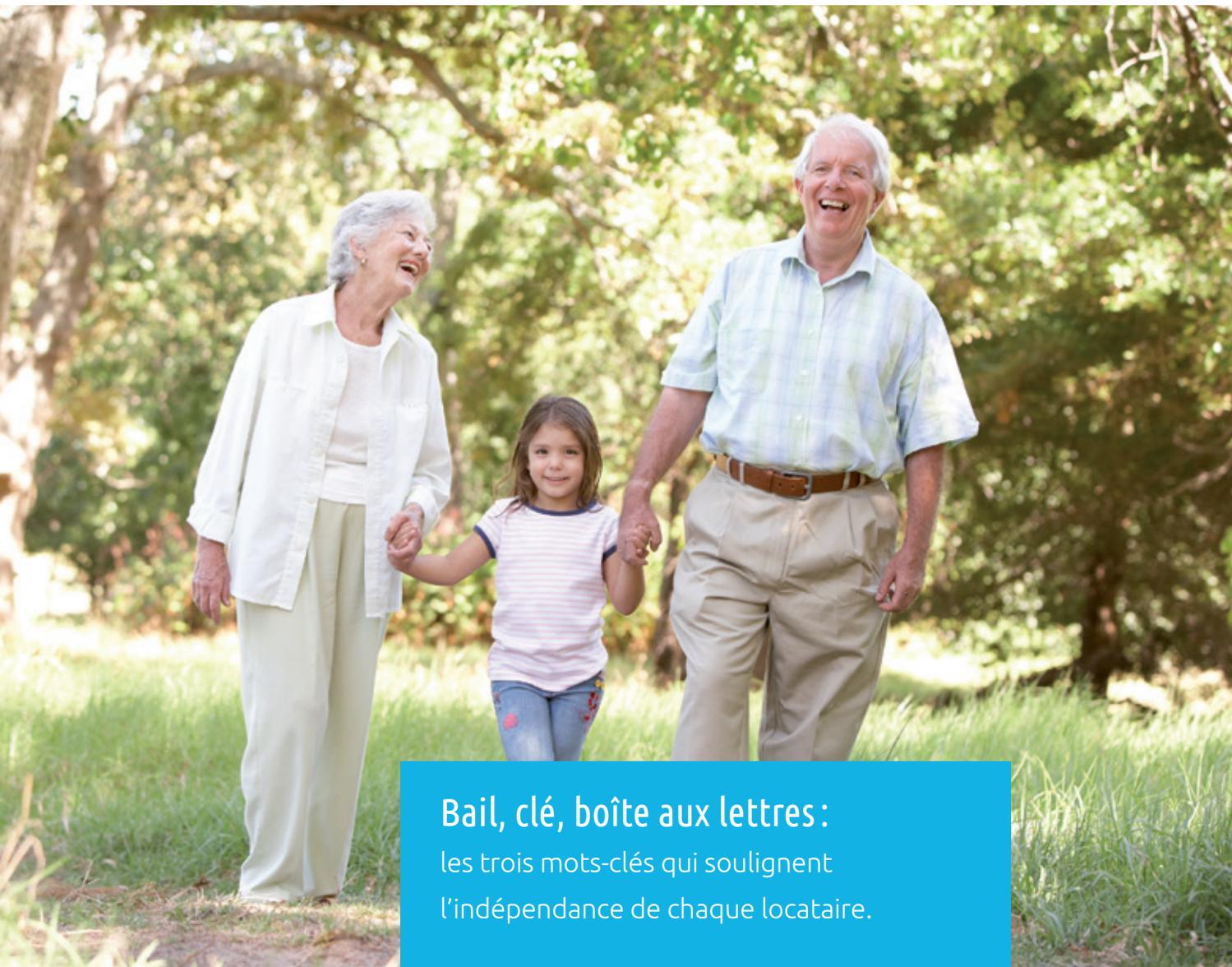
Une réalisation de

cité derrière

Vous avez dit “ logements protégés ” ?

Dans notre société, l'intégration de personnes âgées ou souffrant d'un handicap est une mission importante.

Les logements protégés sont une réponse à l'isolement social de certaines personnes. Les espaces communautaires – salon, buanderies, salle de rencontre – assurent communication, contacts, échanges. Ils créent un climat de solidarité rassurant. Des activités socioculturelles sont organisées en vue de renforcer les relations entre les locataires et l'environnement extérieur.



Bail, clé, boîte aux lettres :
les trois mots-clés qui soulignent
l'indépendance de chaque locataire.

Un logement protégé est un appartement adapté, subventionné ou non, conçu selon des normes édictées par les autorités compétentes dans le but de faciliter le quotidien des personnes concernées.

- Il permet le maintien à domicile de personnes âgées ou ayant une mobilité réduite qui ont la capacité de vivre de manière indépendante.
- Il est conçu en logements de 2 ou 3 pièces (voire 4 pièces) adaptés d'un point de vue architectural comprenant une cuisine, un séjour et une salle de bains avec douche appropriée, sol antidérapant, et tout autre avantage découlant des normes en vigueur.
- Il est équipé d'un système d'appel d'urgence afin d'offrir un encadrement de proximité sécuritaire 24h sur 24. Les différents services ou personnes à mobiliser sont définis en collaboration avec le locataire selon sa situation personnelle.
- Il est associé au service d'une référente sociale, présente régulièrement sur le site, qui a pour objectifs d'identifier les besoins et les demandes des locataires, de concevoir, d'organiser et de réaliser des activités collectives. Ce service est géré par une société spécialisée.
- Il est lié à des espaces collectifs dans le bâtiment (salle communautaire, buanderies, petits salons...) où des activités sont organisées par la référente sociale ou par les locataires. Ces espaces ont pour but d'éviter l'isolement, de favoriser le contact entre les locataires et avec la communauté environnante.



Philippe Diesbach – Président
Cité Derrière – Coopérative d'utilité publique



La Typologie

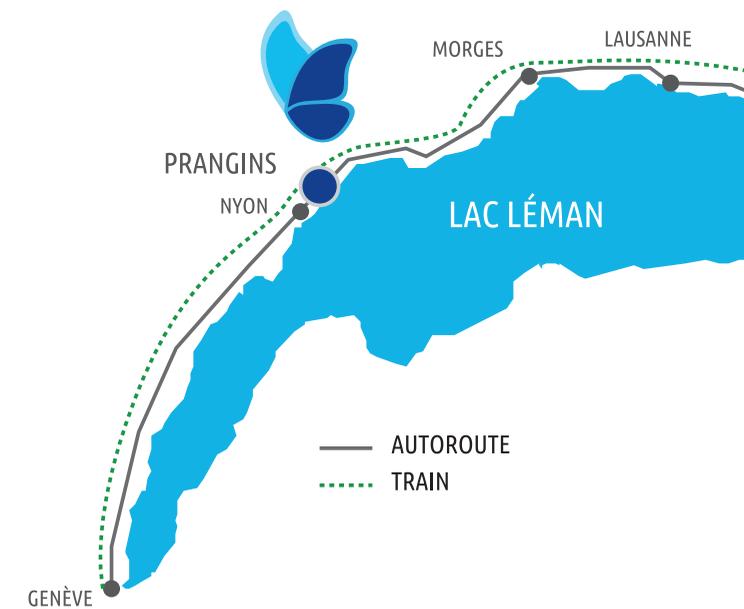
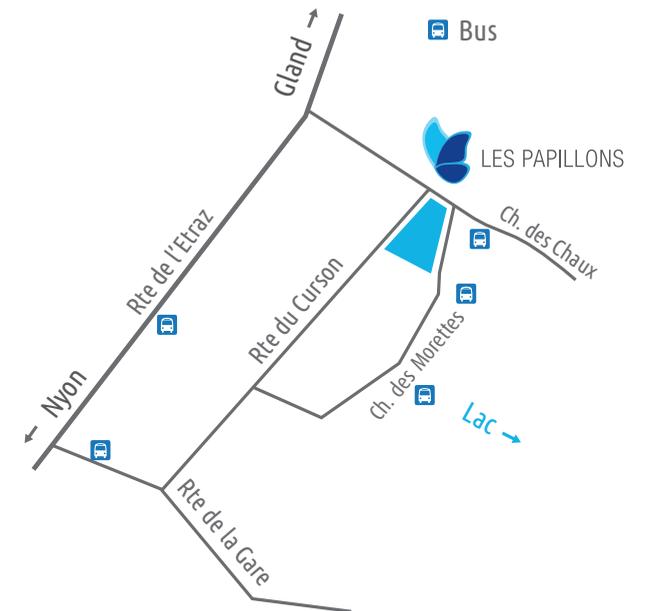
- 4 appartements de 2 pièces adaptés,
- 6 appartements de 3 pièces dont 5 adaptés,
- 2 appartements de 4 pièces,
- un parking souterrain de 12 places.

La Situation

Prangins, un charmant village vaudois faisant partie du district de Nyon, est situé sur les hauteurs du lac Léman. Autour de son château datant de 1730 doté d'un magnifique parc à la française, les Pranginois forment une population éclectique d'agriculteurs, artisans, commerçants, cadres et employés. Le musée et ses expositions permanentes dévoilent des trésors culturels et artistiques du XVIIIe et XIXe siècles.

Commerces, écoles, espaces de loisirs et de sport ajoutent une dimension de liberté et d'indépendance fort appréciable. Au cœur de la nature verdoyante et surplombant un panorama bleu azur, Prangins est un lieu vivant et dynamique.

Les facilités d'accès sont multiples et pratiques. Le bourg est desservi par l'autoroute A1 Lausanne-Genève (10 minutes de Nyon, 30 minutes de Lausanne et idem de Genève et de son aéroport), la route cantonale ainsi que par les lignes ferroviaires nationales, des bus et des cars postaux. Les futurs locataires pourront utiliser avec aisance le moyen de locomotion de leur choix.



Le Concept

La Commune de Prangins, propriétaire d'une parcelle d'une surface totale de 1'369 m² située dans le quartier de « La Charrette », a cédé ce terrain à la Coopérative Cité Derrière et a signé avec elle un droit distinct et permanent de superficie (DDP) d'une durée de 70 ans.

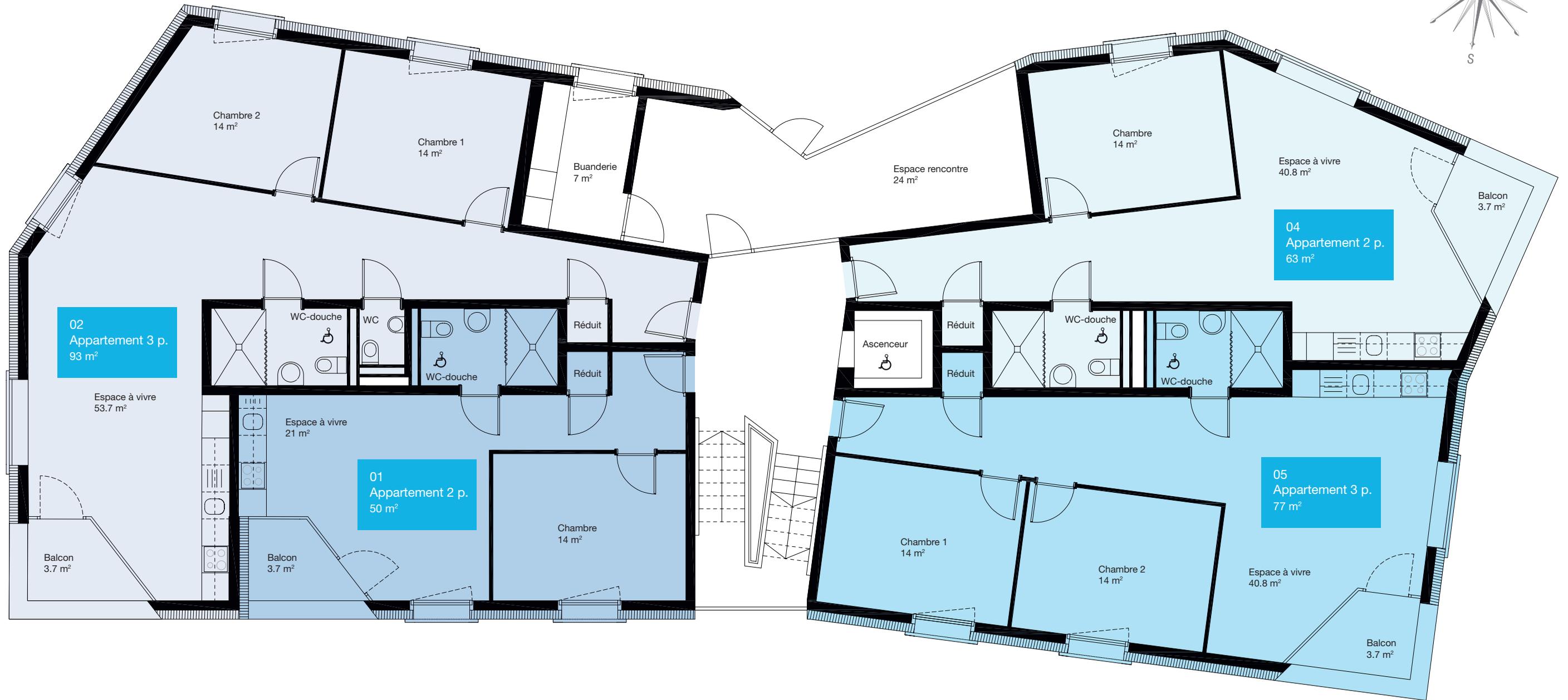
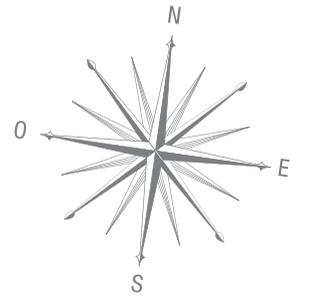
En collaboration avec la coopérative, la commune a organisé un concours d'architecture. Le lauréat l'ayant remporté avec succès est le bureau « 2b architectes » à Lausanne, en présentant un projet original intitulé « Madame Butterfly ».

La réalisation de cet immeuble a pour objectif et philosophie d'encourager la mixité sociale. Il accueille 12 logements, dont 9 appartements

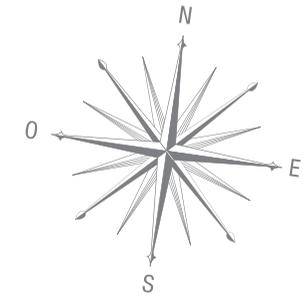
adaptés bénéficiant de volumes agréables et d'une luminosité radieuse. Tous les balcons sont orientés sud ou sud-est. Au sein des logements, au rez-de-chaussée, un espace de rencontre avec buanderie est à disposition des locataires. Le 1^{er} étage propose un petit salon commun facilitant les échanges et les contacts entre voisins.

L'ouvrage a été réalisé selon les normes du développement durable et répond au standard Minergie®. Il s'intègre dans un environnement verdoyant et naturel, facile d'entretien et de surcroît écologique. Le chauffage est assuré par une chaudière à pellets (bois). Enfin, chaque appartement bénéficie d'une place de parc intérieure.

Rez-de-chaussée



1^{er} étage



2^e étage

